

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	11 février 2025
Délibération N°	08
Date de la convocation	31 janvier 2025
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU  
Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine  
ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES,  
Sabine SCHURMANN, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Daniel ROBEQUAIN  
Anne VAN DEN BROECK

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à Mme ANNEYA)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250211-20250211-08-DAF-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Objet : 7.10 – Validation des dossiers passés en non-valeur

Le 11/02/2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 6 février 2025 ont validé l'admission en non-valeur des 63 dossiers présentés, pour un montant total de 119 492.04 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 6 février 2025 de valider l'admission en non-valeur des 63 dossiers présentés, pour un montant total de 119 492.04 €.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

CA du 11/02/2025

DFI – Service prévention et recouvrement des impayés – MBO

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250211-20250211-08-DAF-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025